

Grande Orientation 3 - Gestion de crise et retour à la normale

3.1. Surveillance et alerte	3.2. Optimiser l'articulation des dispositifs de gestion de crises inondation de l'Etat et des collectivités aux différentes échelles	3.3. Accompagner les collectivités et les professionnels dans la préparation, la gestion de l'événement et l'organisation du retour à la normale
<p>- Assurer le bon fonctionnement des parcs de stations hydrométriques (Etat et collectivités) → Maintenance et modernisation des stations (PMA)</p> <p>- Identifier les besoins éventuels de densification du réseau hydrométrique des collectivités → Veiller à la cohérence globale du réseau de stations → Réfléchir aux possibilités techniques d'un accès aux données de l'ensemble de stations du bassin sur une plate-forme commune (Observatoire) → Etudier les opportunités de développements de nouvelles installations de mesures sur PMA (en particulier digue de Bart) → Développement d'installations téléométriques sur les sites du Conseil Départemental 90</p> <p>- Améliorer la diffusion de l'alerte → Etudier la mise en œuvre de systèmes d'information des populations riveraines des cours d'eau non surveillés par le SPC → Tester, améliorer et pérenniser les plans d'alertes et de gestion du parc des 16 ouvrages de protection de l'agglomération du Pays de Montbéliard et du Conseil Départemental du Territoire de Belfort. → Améliorer l'efficacité des systèmes d'alerte à la population, aux gestionnaires de réseaux et aux principaux acteurs économiques (CG, Erdf, Gdf, bus, ordures ménagères..) → Etudier l'opportunité d'une réflexion particulière avec PSA, premier enjeu économique du TRI → Tenir à jour la liste de diffusion de l'automate d'alerte du CD90 (pour les ruptures d'ouvrages)</p>	<p>- Optimiser la circulation et le partage de l'information en préparation à la crise : → Mutualiser les connaissances et les outils d'aide à la décision entre les différents services intervenant dans la gestion de l'événement (SDIS / DDT-RDI notamment)</p> <p>- Proposer une action de formation à destination des élus sur la gestion de crises inondations (vigilance / alerte, rôle des différents acteurs)</p> <p>- Améliorer la coordination inter-départementale dans la gestion de crise inondation : → Etudier le partage des données en cas de crise entre la Préfecture Suisse et le SIDPC90 pour l'Allaine → Réaliser des exercices inter-départementaux → Développer des relations interdépartementales 70/25 pour le barrage de Champagny dont le PPI n'existe pas dans le Doubs (se rapprocher des Préfectures pour rappeler les consignes/bons réflexes pendant la crise)</p> <p>- Structurer une démarche collaborative (Etat-Collectivités) pour les retours d'expérience : → Définir un protocole commun de capitalisation d'informations sur le terrain post-inondation (photos des hauteurs d'eau atteintes par exemple) : cours d'eau surveillés ou non par le SPC → Intégrer une réflexion sur la possibilité d'un déploiement de référents « RETEX » au sein des collectivités. → Systématiser les RETEX inter-services sur le volet gestion de la crise et du retour à la normale (Quelles réponses individuelles et collectives ? Quelles améliorations apportées ?)</p>	<p>Pour les collectivités :</p> <p>- Accompagner la mise en place de PCS (priorité à donner aux communes soumises à PPRI) : → Mettre à disposition les éléments de connaissance actualisés sur le risque inondation (cf 1.2) → Favoriser la prise en compte des scénarios de défaillance des ouvrages de protection dans les PCS (cf. 1.2) → Fournir des éléments de méthodes et des modèles (<i>en s'appuyant notamment sur le site de l'Observatoire de l'Hydrologie</i>) → Engager et animer une réflexion collective sur la mise en place de ces plans en s'appuyant par exemple sur la commission inondation du SAGE <i>Objectif : enclencher une dynamique, identifier les démarches à mutualiser (PCS inter-communales par exemple) et encourager la solidarité inter-communale en cas d'inondation</i> → Assurer le suivi régulier de la mise en place des plans</p> <p>Pour les administrations et les entreprises :</p> <p>- Réaliser un état de la prise en compte du risque inondation au sein des établissements et décliner un plan d'accompagnement : → Identifier les établissements « à risques » sur la base du diagnostic de vulnérabilité (cf 2.1) → Réaliser un état des lieux du déploiement des PCA au sein des administrations et des entreprises</p> <p>Pour tous :</p> <p>- Intégrer dans les différents plans (PCS, PCA, ORSEC ...) une réflexion systématique sur le retour à la normale : <i>Exemples :</i> → Mettre en place une organisation à l'échelle intercommunale de la gestion des déchets en situation de crise → Mener une réflexion avec le SDIS 90 notamment sur la méthode de mise en œuvre des moyens anti-incendie en cas de crue majeure.</p> <p>- Organiser des exercices et des simulations de crise réguliers impliquant les services de l'État, les collectivités gestionnaires d'ouvrages, les communes concernées par le risque d'inondation ainsi que les gestionnaires de réseaux, pour évaluer et tester les systèmes organisationnels ainsi que leur déclinaison au sein des PCS.</p>